

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 25 septembre 2025

Le 25 septembre 2025 à 9h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, rue de Beauffort à Arras et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Sébastien BRUNO, Secrétaire Général

Madame Virginie DESCAMPS, Responsable des relations sociales et QVT

Membres délibératifs :

Madame Lucie COPPEY, élue CFDT

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Madame Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Madame Korine BLONDEL, élue suppléante CFTC

Madame Marie DURIN, élue suppléante CFTC

Monsieur David MACIEJAK, élu suppléant CFTC

Madame Sophie VEROVE, élue FO

Madame Stéphanie MAUBERT, élue FO

Madame Peggy TURBANT, élue FO

Monsieur Romain DELACRE, élu suppléant FO

Madame Julie GRILLON, élue CGT

Madame Eva PILLOT, élue CGT

Monsieur Rémy CARAMIA, élu suppléant CGT

Assistaient également en qualité de suppléant du CSE :

Madame Céline LEU (CFTC)

Madame Sabrina CAUDRON (FO)

Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)

Madame Ludivine CARON (CGT)

Étaient excusés

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT

Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Madame Dorothée DOYEN, élue CFTC

Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC

Monsieur Sacha LACOSTE, élu FO

Monsieur Gregory BAUDRY, élu CGT

Monsieur Tomasi indique qu'il a un impératif à 11h45 et qu'il devra quitter la réunion ainsi que Monsieur Przybylski. Il n'y aura personne du bureau présent. Il propose que ce soit Madame Duquesnoy qui fasse office de secrétaire de séance.

Les élus sont d'accord.

I- Approbation des procès-verbaux de la réunion CSE du 28 août 2025 et prise en considération du compte-rendu de la réunion de la CSSCT du 3 juin 2025

Monsieur Tomasi indique qu'il a envoyé un rectificatif hier avec les corrections demandées qui n'étaient pas très nombreuses.

Il rappelle que le compte-rendu de la CSSCT ne nécessite pas d'approbation et précise que celui de septembre sera envoyé rapidement.

Le procès-verbal de la réunion CSE du 28 août est approuvé à l'unanimité.

II- Vie du comité social économique

• Vote sur le calendrier prévisionnel des loisirs 2026 et les montants accordés suite aux travaux de la commission loisirs

Monsieur Tomasi rappelle que le calendrier prévisionnel de l'année 2026 a été voté en réunion. Il n'y avait pas encore toutes les informations sur les dates ou les hôtels et un gros travail a été fait par des membres de la commission loisirs. Il souhaitait donc, ensuite, faire une réunion d'élus, avant la réunion CSE, afin de ne pas passer trop de temps lors de celle-ci. Elle a été faite avec une représentation équivalente à 11 élus et chacune des sorties a été revue avec une réflexion sur la participation du CSE conforme aux demandes habituelles, comme pour le tarif enfants.

Il souhaite donc, aujourd'hui, passer au vote sur les travaux qui ont été menés car le travail n'a pas besoin d'être refait une 2^e fois en séance même si chacun peut encore donner son avis.

Les décisions ont été communiquées à la commission loisirs et aussi par mail à l'ensemble des élus.

Les propositions sont approuvées à la majorité des 15 votants (12 votes pour et 3 abstentions : CGT).

III- Consultation du Comité Social Économique

Néant

IV- Information du Comité Social Économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail

• Situation des services

Monsieur Pion communique les chiffres suivants :

Service PF :

- Stock national : 4,94 jours au /09/2025 (4,73 jours au 27/08/2025)
- Stock CAF 62 : 4,29 jours au /09/2025 (4,19 jours au 27/08/2025)

Taux d'appels téléphoniques : 79,79% (flux et SVI) et 72,91% (flux allocataires choix 1 « je suis allocataire) au /09/2025 contre 79,63% (flux SVI) et 72,97% (flux allocataires) au 27/08/2025 (objectif COG minimum : 85%)

Délai de démarche : 12,74 jours contre 12,66 jours au 27/08/2025 (objectif COG minimum : 17 jours)

UTI : à jour

Service Social :

AFI : 3,5 jours (3 jours le 27/08/2025)

AFC : 11 jours (10 jours le 27/08/2025)

Direction Comptable et Financière (DCF) :

- **Affaires juridiques** : 15,3 jours (12,7 jours au 27/08/2025)
- **ASFR** : 26,1 jours (28,4 jours au 27/08/2025)
- **Recouvrement** : 10,9 jours (10 jours au 27/08/2025)
- **Comptabilité** : à jour (inchangé) : entraide CBU Caf 01, 38, 59 74, 76 et 80

Concernant **l'ARIPA** à la date du 21 septembre :

- solde au National 13,79 jours
- solde Caf 62 : 13,51 jours
- taux d'antériorité National : 73 %
- taux d'antériorité Caf 62 : 73,7 %
- taux d'antériorité à 30 jours National : 59 jours
- taux d'antériorité à 30 jours Caf 62 : 56 jours

● Mouvements de personnel

Ebauches réalisées

EN CDD (6) :

- 5 Agents ARIPA (Niv 3)
- 1 Travailleur social St Omer (Niv 5B)

EN CDI (2) :

- 1 Agent UTI Calais (Niv 3)
- 1 Agent TRIO Calais (Niv 3)

Recrutements en cours

EN CDD (14)

- 10 Agents administratifs PF liquidation (Niv 3) Calais
- 1 agent Action sociale (Niv 3) Calais
- 1 Travailleur social Carvin (Niv 5B)
- 2 Agents UTI Arras (Niv 3)

EN CDI () :

- 1 Responsable d'unité (Niv 5C) Arras ou Calais

Recrutements à venir

NOVEMBRE

- 10 Agents administratifs PF liquidation (Niv 3) Arras

• Situation de l'emploi du 2e trimestre

Voir annexe

- **Heures supplémentaires en semaine pour les services PF et vérification comptable en lien avec les objectifs de production et de paiement des prestations**

Monsieur Bruno indique qu'un calendrier d'heures supplémentaires pour les samedis avait été annoncé. Or, l'un d'eux n'est plus disponible, il s'agit du 15 novembre.

Concernant les heures supplémentaires en semaine, Monsieur Bruno rappelle que la direction attendait d'avoir la lisibilité budgétaire avec le questionnaire n°3 qui est celui du mois de septembre.

Il apparaît que les moyens sont bien là mais comptés. Le directeur a donc pris la décision de mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires en semaine en privilégiant exclusivement les personnels dédiés à la production c'est-à-dire PF et paiements.

Monsieur Bruno explique que la direction a précalculé que ce dispositif était couvert par l'enveloppe disponible pour 3 mois et cherche à renvoyer à nouveau du pouvoir d'achat, autant que faire se peut dans cette logique gagnant-gagnant.

A chaque fin de mois, une comptabilisation des heures faites sera réalisée pour voir si, en projection, l'enveloppe ne risque pas d'être dépassée.

Il indique que les communications précises sur l'ensemble du dispositif seront faites rapidement pour débuter au 1^{er} octobre.

Monsieur Tomasi renouvelle la position des élus CFTC concernant les heures supplémentaires c'est-à-dire qu'ils pensent que cela ne favorise pas la conciliation vie personnelle/vie professionnelle. Cependant, ils arrivent à comprendre que des agents en difficulté en bénéficient d'autant que celles faites en semaine son quand même moins contraignante que le week-end. Il demande s'il ne serait pas pertinent d'ajouter l'ARIPA au dispositif car il y a encore pas mal de retard.

Monsieur Bruno répond qu'il y a une vraie difficulté de structure budgétaire concernant les services mutualisés, même si la direction y avait pensé.

Il précise qu'un choix a été fait de financer à l'appui du service des CDD de surcroît. Ces CDD, pour moitié de l'année, ont été financés par la Caf et pas sur les budgets mutualisés, donc la CNAF ne financera plus pour le moment. Cela veut dire que si des heures supplémentaires étaient financées pour ce service cela devra l'être par la Caisse et serait déduit de l'enveloppe pour les agents de la Caisse.

Monsieur Pion ajoute que la situation s'améliore à l'ARIPA et que le travail continue. Il rappelle que nous sommes dans le dispositif Caf à forts enjeux concernant ce service c'est-à-dire que nous avons de l'aide nationale jusqu'à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Madame Dubleumortier demande si les heures supplémentaires en semaine démarrent bien le 1^{er} octobre qui est un mercredi.

Monsieur Bruno répond que cela démarrera plutôt sur une semaine pleine avec les mêmes modalités que précédemment.

Monsieur Pion précise que cela démarrera le lundi 6 octobre.

V- Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail

Demandes concernant les Ressources Humaines :

• Possibilité de rachat des RTT

Monsieur Bruno indique que le dispositif de rachat de RTT n'a pas été mis aujourd'hui en information car la direction attend de voir la consommation du budget sur les mois d'octobre et novembre pour pouvoir dire si cela est possible.

L'information sera donnée plutôt vers la fin du mois de novembre et avec un calendrier contraint ce qui veut dire que les agents devront décider dans un délai assez court car la paye de décembre est validée très tôt.

Monsieur Tomasi demande à Monsieur Bruno si, dans ce dispositif, il englobe à la fois, le rachat des RTT de l'année non consommés et le dispositif de monétisation des RTT placées dans un CET.

Monsieur Bruno répond que ce sont 2 dispositifs totalement différents. Nous parlons bien là du rachat de l'en-cours de RTT. Concernant la monétisation des RTT placées dans un CET, c'est un droit qui est déjà budgétisé puisque

lorsque l'agent place l'employeur est censé réserver les montants correspondants.

Il rappelle que l'agent qui souhaiterait procéder à la monétisation de son CET doit remplir un formulaire dédié et que cela est possible toute l'année.

- **Possibilité de réaliser des heures supplémentaires en semaine**

Voir point plus haut.

- **Point sur la réalisation de la journée de solidarité**

Madame Descamps rappelle qu'il y avait 2 possibilités pour l'agent, soit capitaliser le temps de la journée à partir de l'avance réalisée soit demander à l'employeur de retenir une journée de congé.

Cette année, il y avait eu un délai supplémentaire accordé par la direction pour la réalisation de la journée de solidarité au 1^{er} septembre.

Durant le mois de septembre, le service RH a pu faire les corrections et, au final, il y 637 agents CDI qui ont réalisés la totalité de leur journée par épargne, 148 agents CDI qui ont fait la demande de se voir retenir un congé et il ne reste, finalement, que 36 agents qui n'avaient pas fait d'actions à la date limite.

Madame Descamps ajoute que, sur ces 36 situations résiduelles, le service a pu en corriger 26 en allant chercher du temps tout le long de l'année pour ne pas retenir de congé. Pour les 10 agents restants, il a été retenu une journée de congé dans 9 situations et une demie pour la dernière.

Elle souligne que tout cela concerne les agents en CDI car les agents en CDD ont un régime un peu différent car lorsqu'ils arrivent, il leur est demandé, dans un 1^{er} temps, s'ils ont déjà réalisé la journée de solidarité dans une autre entreprise sinon il leur est retenu le congé supplémentaire.

Cependant, il peut y avoir des CDD de longue durée et ceux-là doivent répondre au questionnaire et réaliser leur journée comme ils le souhaitent.

Monsieur Tomasi demande si, pour les 148 agents qui ont choisi de se faire retirer un congé, il y a le détail entre journée complète et demi-journée.

Madame Descamps répond que ce sont tous des journées complètes.

Monsieur Bruno souligne qu'on peut observer qu'il y a une grande majorité de personnes qui a pris l'habitude de réaliser la journée supplémentaire en faisant du temps d'avance, ce qui est satisfaisant.

- **Rappel des règles sur la journée de compensation des jours fériés intervenant un samedi (cas du 1^{er} novembre 2025)**

Madame Descamps rappelle qu'il y a eu une DUE afin d'assouplir la règle de prise de ce jour de compensation. Sans DUE, lorsqu'un jour férié survient un samedi, la prise de cette journée de compensation doit se faire soit le vendredi précédent soit le lundi suivant.

Par la DUE, il a été décidé que cette journée interviendrait entre la veille de la fête légale, donc le vendredi, et le 31 décembre de la même année au plus tard.

Dans le cadre du 1^{er} novembre 2025, cette journée sera donc à prendre entre le 31 octobre et le 31 décembre 2025.

Madame Descamps ajoute que, dans AGAPE, cette journée sera visible dès que les droits auront été calculés. Les modalités ont, par ailleurs, été rappelées aux managers le 9 septembre.

Monsieur Tomasi demande si une communication est tout de même prévue via Cafcom ou mail.

Monsieur Bruno répond que c'est envisageable mais le point de vue de la direction est que le dialogue doit être entamé par les managers dans les services.

Monsieur Tomasi répond que globalement cela se passe bien mais qu'il peut arriver que l'information ne circule pas.

- **Pont du 11 novembre 2025 : rappel de la règle de présentisme de 30 %**

Monsieur Tomasi précise que c'est un rappel des règles générales pour tous les ponts et pas seulement celui du 11 novembre.

Monsieur Bruno rappelle que, depuis 2019, nous avons une règle d'absentéisme assouplie dans ces circonstances avec une tolérance à 30 % de présents.

Monsieur Pion précise que la règle est bien de 40 % avec une tolérance à 30 % pour les ponts.

Madame Dubleumortier indique que cette règle n'est écrite nulle part.

Monsieur Tomasi confirme que ce n'est pas écrit dans la note.

Monsieur Bruno répond que cette décision a été prise dans un contexte particulier et ne passerait plus aujourd'hui. Il rappelle que cette tolérance de 30 % ne concerne que les services qui peuvent le faire et que la direction ne modifiera pas le texte. Il souligne que même à 40 % la règle principale reste l'obligation de service.

Monsieur Bruno fait également le parallèle avec les heures supplémentaires en semaine. En effet, il faut une cohérence entre vouloir du temps pour soi et souhaiter faire des heures supplémentaires.

Monsieur Tomasi répond que le congé est pris dans ce cas.

Monsieur Bruno répond que c'est vrai globalement mais faux à l'échelle du 31 décembre 2025 puisqu'il faut optimiser la performance de l'année à cette échéance. De plus, il y a des personnes qui demandent à aller à un certain niveau d'heures supplémentaires en semaine pour ensuite être demandeur de ce type de procédé la semaine d'après.

Monsieur Bruno pense qu'en santé comme en travail, ce ne sont pas des bons procédés.

Monsieur Tomasi répond que c'est pour cela qu'il précisait que la question ne concernait pas que ce pont mais l'ensemble des ponts et que, pour celui de novembre, cela permet par exemple d'utiliser la journée de compensation.

Monsieur Bruno indique que nous pourrons y revenir mais que la direction n'a pas observé, jusqu'alors, de comportement qui ait attiré l'attention.

Monsieur Tomasi répond qu'il pense aussi que les règles se passent bien globalement mais qu'il est bien de les repréciser régulièrement.

• Possibilité de reporter au 8 mai ou au 15 mai la prise des congés payés millésime 2025

Monsieur Bruno remarque que chaque année la question est posée de plus en plus tôt.

Monsieur Tomasi répond que c'est parce que le prévisionnel doit être fait.

Monsieur Bruno indique que la direction a besoin de beaucoup plus de visibilité par rapport à la structuration de tout ce qui vient d'être dit. Il faut d'abord connaître l'état de consommation des congés d'ici la fin de l'année et annoncer trop tôt que la date est décalée c'est souvent provoquer inconsciemment un décalage de la prise. Or, Monsieur Bruno rappelle qu'il souhaite depuis toujours que les agents prennent les congés quand ils en ressentent le besoin.

La direction va regarder la demande et donnera sa réponse comme à l'accoutumée vers novembre/décembre.

Monsieur Tomasi indique que le fait d'avoir décalé et laissé jusqu'au 9 mai cette année, dans la façon dont les congés sont décomptés, parfois ils le sont sur l'exercice de cette année alors qu'ils concernent l'exercice précédent.

Monsieur Bruno répond que la meilleure des façons d'obtenir une réponse si on constate une anomalie c'est de faire un STP car il est difficile de savoir qui elle concerne.

Monsieur Tomasi est d'accord mais propose de garder ça en tête au moment de l'étude du nombre de congés non consommés. Il ne souhaite pas que cette année des agents perdent des congés en pensant avoir tout consommé.

Madame Descamps indique que le système gère seul et fonctionne en priorité dans l'exercice précédent mais il peut arriver qu'il ne fasse pas bien.

• Visibilité des soldes de congés dans AGAPE

Monsieur Bruno indique que, logiquement c'est réparé depuis le 22 septembre. Cependant, il y a, en ce moment, des bugs sur certains compteurs probablement liés aux versions successives de GRH.

Comme il est complexe d'identifier qui, comment et dans quelle proportion, il conseille à nouveau de faire des STP.

Monsieur Tomasi demande si Monsieur Bruno connaît la proportion d'agents impactés.

Monsieur Bruno répond qu'il ne la connaît pas encore. Le service recueille les 1ers éléments, il y aurait aux alentours de 120 agents.

Monsieur Tomasi demande si, compte tenu de cette proportion, Monsieur Bruno envisage de ne pas écrêter ce vendredi comme cela était prévu.

Monsieur Bruno répond que non, d'abord parce que ça ne changerait pas grand-chose au fond. Il ne souhaite pas prendre une mesure collective pour des situations aussi diverses et variées.

Monsieur Tomasi demande si, dans ce cas, ces agents qui ont un bug, pourront demander une levée exceptionnelle de l'écrêtage.

Monsieur Bruno répond que oui.

Madame Coppey demande s'il est normal de ne pas voir apparaître la ligne congés mobiles dans AGAPE.

Madame Descamps répond que non. Il doit y avoir une manipulation qui n'a pas été faite. Elle fait le nécessaire pendant la réunion et c'est réglé.

Monsieur Tomasi demande à Madame Coppey s'ils sont compris dans les congés principaux.

Madame Coppey répond que non.

Monsieur Bruno ajoute que c'est une ligne à part, normalement.

Madame Maubert indique qu'en plus des autres bugs horaires, dans Temptation, la journée de solidarité est revenue à 0 et certains compteurs, de ce fait, ne sont plus à jour depuis janvier.

Monsieur Bruno répond que c'est assez logique car le système recalcule depuis le début de l'année.

Monsieur Tomasi demande s'il va recalculer tout seul.

Monsieur Bruno répond que oui.

Madame Descamps ajoute qu'il faut juste corriger l'anomalie en remettant les horaires de l'agent.

Madame Maubert demande si l'agent doit indiquer toutes ces informations dans son STP ou si cela va être fait automatiquement.

Madame Descamps répond que les journées qui ont sautées sont visibles mais la RH ne peut pas récupérer les horaires qui avaient été enregistrés. Il faudra donc les re préciser.

Demandes concernant l'ADG :

• Mise en place des badges d'authentification des agents

Monsieur Bruno indique, qu'à ce stade, 788 photos ont été récupérées et retouchées manuellement.

Une relance a été effectuée et 30 photos supplémentaires ont été récupérées. Il y a donc, toujours, 114 photos qui ne sont pas fournies, la dernière relance datant du 26 août.

L'impression des badges existant devrait commencer dès le mois d'octobre et il va falloir rappeler aux 114 agents que nous sommes dans un acte de sûreté et pas dans de la communication.

Monsieur Tomasi indique qu'il y a peut-être, parmi ces agents, des personnes qui sont un peu éloignées du milieu professionnel. Il propose que le service communication se déplace pour faire les photos.

Monsieur Bruno n'est pas d'accord car cela prend très peu de temps à l'agent. Il faut que ces agents comprennent que nous sommes dans un acte de protection collective. La direction va entrer dans le dialogue avec eux.

Monsieur Tomasi souligne que, pour certains, il est probable que le droit à l'image entre en ligne de compte.

Il indique à nouveau souhaiter que les badges soient déjà donnés à ceux qui ont fourni la photo.

Monsieur Caramia demande si cela ne serait pas aussi l'occasion de mettre à jour les photos dans visages.

Monsieur Bruno répond que la difficulté est que, pour visage, le droit à l'image s'applique.

Monsieur Tomasi propose plutôt de communiquer sur l'appli un trombi car dans visage il y a encore des agents qui ne sont plus là alors que trombi semble davantage à jour.

Monsieur Bruno répond que l'idée est de finaliser le dossier des badges et ensuite poser la question, à travers les photos collectées, aux agents, s'ils autorisent ou pas l'utilisation dans trombi.

• Point de situation sur la flotte automobile

Monsieur Bruno indique que la direction a fait l'acquisition de 3 nouveaux véhicules et un 4^e est en cours.

Ils ont été livrés et une mise en service partielle a été faite. Dans cette mise en service partielle, des difficultés ont été rencontrées car les câbles de recharge qui ont été livrés avec les véhicules semblent poser des problèmes. En effet, ils font disjoncter les installations.

Les câbles ont été changés et ça fonctionne bien dorénavant. Pour le moment, nous restons dans une phase d'observation et de rodage pour être sûr que cela fonctionne bien.

Visiblement, ces nouveaux véhicules sont appréciés et, donc, sur la fin de l'année, il y aura un bon rééquilibrage entre la flotte d'Arras et de Calais.

Monsieur Bruno ajoute qu'il faudra également s'assurer de l'adéquation, pour les agents d'accueil itinérants, des véhicules qu'ils utilisent aujourd'hui

avec éventuellement un échange qui permette d'avoir des véhicules qui soient plus dotés en autonomie.

Ensuite, sur au moins 2 ou 3 véhicules, il faudra faire un redéploiement vers des fonctions qui sont identifiés comme étant avec de gros déplacements. Il y a, dans ce panel notamment, 2 profils d'emplois qui se situent à Calais, il s'agit d'un conseiller thématique et une personne qui est sur le partenariat.

L'idée n'est pas de leur attribuer un véhicule mais de faire ce qui a été fait avec les itinérants c'est-à-dire de privilégier un véhicule à leur utilisation. Par ailleurs, il y a au moins 2 Caf@ qui ont des territoires particuliers pour lesquels les conseillers thématiques se déplacent de façon régulière. L'idée est d'avoir une logique de dotation pour ces agences pour lesquelles il y a un vrai nécessité.

Ce plan devrait être bouclé au 31 décembre 2025 sachant qu'un 4^e véhicule arrive.

Monsieur Bruno indique qu'il ne peut pas encore dire ce que sera la stratégie 2026. Il y aura, probablement, une nouvelle phase d'achat mais il ne peut pas dire si ce sera une phase de renouvellement ou de renchérissement car il n'a pas encore la visibilité du budget d'investissement local de 2026 et que la direction est en train de voir pour régler cette question de statut un peu particulier des Zoé pour lesquelles il est difficile de trouver un interlocuteur qui sache dire ce qu'est cette situation.

Il explique qu'avec les Zoé, la Caisse est propriétaire de la voiture mais pas de la batterie. Sauf que lorsque vous rendez la voiture, vous restez locataire car le contrat de location n'est pas transmissible.

Monsieur Tomasi indique que la solution est de les vendre au concessionnaire.

Monsieur Bruno répond que, pour l'instant non car la Caisse serait perdante par rapport à leur valeur résiduelle.

Pour l'instant, la caisse est obligée de les garder ou alors de réussir à les vendre en intégrant la valeur de la batterie.

Monsieur Tomasi indique qu'il est alors peut être plus judicieux de les conserver.

Monsieur Bruno répond que c'est le choix qui a été fait et que c'est pour cette raison qu'il ne peut pas encore dire s'il y aura une stratégie de renouvellement ou d'enchérissement.

Il souligne qu'elle fonctionne toujours bien depuis 2018.

Monsieur Tomasi indique que le fait qu'il y ait un nouveau véhicule à Calais solutionne un peu le problème des réservations. Par contre à Arras, les choses restent compliquées car il y a très peu de jours où il y a des véhicules disponibles.

Monsieur Bruno répond que ce n'est pas faux et il constate aussi que, certains jours, le covoiturage n'est pas pleinement utilisé. Il y a encore des voitures qui partent avec une seule personne.

Pour le moment, la direction reste en observation mais sera plus insistance quand l'analyse de la flotte aura été faite. De plus, le nouveau logiciel de réservation permet une meilleure vue sur l'utilisation des véhicules.

Monsieur Bruno a même le sentiment que plus il y aura de véhicules disponibles plus cela encouragerait l'utilisation unitaire.

Monsieur Tomasi demande si les agents qui ont des véhicules de fonction peuvent également faire du covoiturage quand ils se déplacent en équipe pour permettre de laisser un autre véhicule à la disposition du reste du personnel.

Monsieur Bruno répond que oui et même, lorsqu'il y a un besoin, mettre au bénéfice des services de la Caisse l'utilisation en journée du véhicule, comme lui-même le fait.

- **Point de situation projet HUB et modalités d'éligibilité des ambassadeurs**

Monsieur Bruno indique qu'au stage où nous nous trouvons il y a 2 phases de validation successives et 2 phases contractuelles qui arrivent.

Il y a une phase de macro-zoning et une phase de micro-zoning. Le macro-zoning est un travail dans la structure type pour voir si la totalité des effectifs passe dans la dimension prévue du bâtiment.

Le micro-zoning consiste à découper ces espaces, à positionner les bureaux, étudier leur dimension ... et pouvoir surtout étudier la dimension budgétaire.

Monsieur Bruno ajoute, pour faire le lien avec la question, que, dans les 2 cas, la direction a fait le choix d'être accompagnée dans des groupes de travail par des représentants choisis parmi le personnel pour pouvoir mener cette réflexion.

Tout cela va déboucher sur un agencement général du bâtiment, un agencement général technique du bâtiment : combien d'ascenseur, de toilettes... et ensuite un agencement plus précis des bureaux et de l'ensemble des locaux.

À la fin de la semaine, la direction doit valider le macro-zoning. La validation du micro-zoning interviendra au tout début du mois d'octobre même si les groupes de travail ont encore lieu car la logique de distribution dans les étages aura déjà été validée. L'idée était d'aborder le micro-zoning en même temps afin avoir à valider l'un pour travailler l'autre.

Monsieur Bruno ajoute que ces 2 parties sont donc en cours pour pouvoir passer à la promesse de VEFA qui se fera en fin d'année et une VEFA définitive à la fin février 2026. Nous entrerons ensuite dans la phase opérationnelle de construction du bâtiment.

Il souligne que des communications ont été faites dans la Voix Du Nord sur des impacts retardant des fouilles qui ont lieu actuellement. Or, l'îlot Bergaigne occupe 4 grands lots. Le lot qui fait l'objet de fouilles est le numéro 1 et la Caisse a la parcelle la plus à l'opposé.

Madame Dubleumortier indique qu'il est possible d'y découvrir quelque chose également.

Monsieur Bruno répond que non car les fouilles ont déjà été faites et sont clôturées, contrairement à la parcelle du crédit agricole.

La Caisse a donc la garantie d'être la 1ere à emménager sur l'ensemble du projet.

Monsieur Bruno indique que, du point de vue du partenaire, les échanges avec les ambassadeurs ont été extrêmement nourris et efficaces puisqu'ils ont permis de faire des modifications.

Monsieur Tomasi indique que cette question a été mise afin que les informations sur l'avancée du HUB soit partagées avec l'ensemble des groupes. Il souhaitait quand même préciser les conditions d'éligibilité des ambassadeurs car la question avait été posée en CSE sur comment ils allaient être choisi. Monsieur Bruno avait alors indiqué que ce serait fait par tirage au sort s'il y avait trop de monde.

Monsieur Bruno répond que cela a été le cas.

Monsieur Tomasi indique que cela a bien été envoyé tel quel par mail sauf que, dans certains secteurs, le responsable de service à demandé des noms et a choisi lui-même.

Il souhaitait préciser ce fait car il salue l'effort d'ouverture de la direction mais il n'a pas été forcément respecté. Il serait bien de rappeler que les consignes de la direction doivent être suivies.

Monsieur Bruno répond qu'il va faire un rappel sur le sujet.

Il précise qu'en plus cette mission d'ambassadeur va aussi amener vers d'autres sujets sur lesquels ils devront être mobilisés notamment sur le plan de communication du projet.

Il y a également un autre projet qui sera enclenché en 2026 c'est le nouveau plan de mobilité de l'entreprise. Il préparera aussi, sans doute, l'aménagement du protocole d'accord sur les mobilités.

Le rôle d'ambassadeur va donc avoir des rebonds et la direction a choisi de faire que ce ne soit pas toujours les mêmes.

Monsieur Pion ajoute que le projet avance bien même si le timing peut paraître extrêmement rapide. La date d'emménagement prévue est tout à fait tenable.

Monsieur Bruno indique enfin que la direction a souhaité qu'il y ait un groupe dédié au CSE. Il a eu lieu pour appréhender le transfert et identifier les besoins. Il laisse à Monsieur Tomasi le soin d'apporter le bilan de ces échanges.

Monsieur Tomasi indique que globalement, les zones qui seront réservées aux IRP seront :

- une zone de 20-25m² au R-2 qui servira au stockage et sera accessible avec des ascenseurs ou des monte-chARGE ;
- une salle au rez-de-chaussée en face de la cafétéria qui permettra de faire des distributions ou des ventes sur place ;
- ensuite les bureaux et salles syndicales se situerait au 1^{er} étage à côté de toutes les salles de réunion. À noter que celles-ci pourront également être utilisées que ce soit par le CSE ou par les organisations syndicales.

Il y aurait également un bureau CSE et une bibliothèque qui représenterait chacun l'espace de 2 bureaux.

Monsieur Tomasi indique que globalement tout cela représente des surfaces correctes qui permettent de regrouper au même niveau mais avec une certaine confidentialité.

Il précise que, lors de cette réunion, tout le monde n'a pas pu être là, d'autant que le prestataire avait demandé de réduire le nombre d'ambassadeurs, mais deux organisations syndicales étaient représentées. L'idée n'était pas de rendre une décision sur le projet en lui-même mais d'identifier les besoins du CSE et des IRP pour l'avenir. Il voulait bien porter la parole du CSE mais pour les IRP il a bien précisé que c'était sous réserve des autres OS.

Monsieur Bruno ajoute que le regard que portera le CSE sur le projet est encore à venir car dès que le macro-zoning aura été défini, la copie sera présentée aux élus afin de recueillir l'avis du CSE. Il est probable de ce soit le prestataire Linkcity qui vienne à cette séance présenter les lignes générales du projet et son coût.

L'idée est d'enrichir le débat.

Monsieur Caramia demande s'il y aura une fusion des salles IRP et du CSE.

Monsieur Tomasi répond que ce n'est pas ça du tout. Elles seront simplement situées dans la même zone avec des bureaux séparés. Avec deux espaces bien distinct.

Monsieur Bruno ajoute que la direction est partie du postulat que sur la zone IRP, il devait y avoir une surface égale à celle d'aujourd'hui. Cela a amené à réfléchir sur où ils allaient se trouver. Le 1^{er} étage a été sélectionné car, de ce fait, les bureaux seront positionnés à proximité des salles de réunion ce qui permet d'avoir une grande proximité en cas de réunion CSE et car c'est à cet étage-là qu'il y a le plus de bureaux de repli.

Monsieur Caramia indique que sa question était plus en termes de gestion car le CSE est propriétaire de locaux avec des charges indépendantes.

Monsieur Tomasi répond que cela ne sera plus le cas dans l'avenir.

Monsieur Caramia indique que cela veut donc dire financièrement ce sera englobé.

Monsieur Bruno répond que c'est ça. Cependant, ce n'était pas véritablement des charges pour le CSE puisque l'employeur payait les frais de fonctionnement du CSE.

Monsieur Caramia répond que cela va tout de même impacter le budget fonctionnement du CSE.

Monsieur Tomasi répond que non car il n'y aura plus de frais à rembourser.

Monsieur Bruno répond que cela est intégré dans la globalité du fonctionnement du bâtiment.

Monsieur Tomasi rappelle que c'est une règle fixe. L'employeur doit, normalement, mettre à disposition des locaux pour le CSE. Comme le CSE avait déjà un local, l'accord a été de dire que la Caisse finançait une partie des charges du bâtiment.

Monsieur Caramia indique qu'il voulait s'assurer que c'était bien dissocié car les salles IRP sont à la charge de l'employeur alors que, comptablement, les salles CSE sont à la charge du CSE.

Monsieur Bruno est d'accord. Elles sont bien distinctes et c'est pour ça aussi que la direction a choisi de les séparer.

Monsieur Tomasi confirme qu'au départ elles étaient un peu imbriquées et qu'il a été demandé de les séparer.

Monsieur Bruno ajoute que la proximité a été choisie mais avec une garantie de discréetion.

Monsieur Tomasi précise qu'il y aura, en plus, une dizaine de salles disponibles sur les différents étages, ce qui permettra de ne jamais en manquer.

Monsieur Bruno confirme que ce sont des salles de dimensions confortables et qui permettent des compartimentages.

• **Saint Omer : abri fumeur et sécurisation**

Monsieur Bruno indique qu'une fois soldée la problématique de l'accès à l'escalier du SAS, il restait un point c'est la sécurisation de l'arrière du bâtiment avec l'apposition d'un portillon sécurisant l'accès au local parking et fumeur.

Le problème est qu'en saisissant la mairie pour avoir l'autorisation de travaux, elle s'est aperçue que les travaux demandés étaient adossés sur quelque chose qui n'existe pas au cadastre et qui avait été construit sans autorisation. Le mur construit par la voisine n'existe pas et a été construit sans autorisation.

La direction recherche une solution avec la mairie pour ne pas avoir à embêter cette personne. Il semblerait qu'il serait d'accord pour faire une modification de cadastre afin de pouvoir apposer le portail.

En attendant, un devis a été relancé et selon les services de la mairie, il a bon espoir que les travaux puissent être faits.

Madame Caron indique que la question concernait surtout l'abri fumeur, car la borne qui servait d'abri a été retirée et qu'il n'y a rien d'autre pour s'abriter.

Monsieur Bruno répond qu'il va regarder.

- **Béthune : les agents se plaignent du froid, même avec le chauffage. Des travaux peuvent-ils être envisagés ?**

Monsieur Bruno indique que des travaux ne sont pas envisagés en 2025 mais qu'il y aura d'ici à la fin de la COG un plan pour le chauffage car il est prévu de faire des diagnostics énergétiques sur les bâtiments pour lesquels il y a des interrogations. Ce qui doit être fait pourra être déterminé lorsqu'ils seront faits.

Dans l'attente, la direction met tout en œuvre pour que l'ambiance thermique de ce bâtiment soit conforme quitte à mettre en appoint des chauffages électriques si nécessaire.

- **Comment expliquer que le CSE n'ait pas été consulté concernant le projet de déménagement de l'ADS de Calais annoncés le 16/06 aux agents ?**

Monsieur Bruno s'étonne que des choses soient annoncées aux agents sans que lui-même soit informé de la décision. Il se demande qui a annoncé ça aux agents, en tout cas pas lui.

Monsieur Caramia répond que ce sont les élus CGT qui se font les porte-parole de la question soulevée par l'ensemble de l'équipe de l'ADS de Calais. Ils ont eu une réunion de service le 16 juin en présence de Madame Mekouontchou et de Madame Delmarre et cela a été évoqué.

Monsieur Bruno répond qu'il imaginait bien qu'il s'agissait des suites de cette réunion mais pour bien savoir ce qui a été dit, puisqu'un plan de communication avait été établi, il n'a pas été annoncé un déménagement. La réalité des choses est que la Caisse avait un plan de rénovation énergétique qui initialement était de l'ordre de 700 000 euros. Un bilan énergétique et technique complet du bâtiment a été fait et il a relevé que la nécessité des travaux se porterait entre 1 200 000 et 1 500 000 euros pour réhabiliter complètement le bâtiment. La valeur de ce bâtiment est entre 250 000 et 300 000 euros.

Monsieur Bruno rappelle que la Caisse gère de l'argent public, donc dépenser 700 000 euros pour un bâtiment qui n'en vaut même pas la moitié, personne ne fait ça. Un particulier ne le ferait pas et un dépositaire d'argent public ne le ferait pas non plus.

Compte tenu du nombre de chantiers en cours, il est probable que le calendrier sera plus long que prévu.

Il ajoute qu'aujourd'hui 2 scénarios sont à l'étude, un repositionnement dans d'autres locaux de Calais soit dans nos locaux soit dans de nouveaux locaux hors CAF. Rien n'a été décidé pour le moment car décider la réintégration des collègues c'est modifier l'occupation actuelle du bâtiment pas spécialement prévu pour cela à la base et étudier la faisabilité d'un changement de bâtiment veut dire analyser l'existant des bâtiments disponibles et aussi un plan de financement qui n'était pas intégré dans notre COG. Combien on peut mettre sur la table sur la table.

Pour le moment, rien n'est fait mais ce que la direction sait c'est qu'elle ne mettra pas en place le plan de rénovation initial du bâtiment car il est trop coûteux par rapport à la valeur résiduelle de ce bâtiment.

Monsieur Bruno tient à préciser, en revanche, que tous les travaux qui sont nécessaires sont faits. Que ce soit pour la sécurité ou la qualité d'habitation du bâtiment actuel, la toiture a été faite ainsi que d'autres travaux.

Sur cette question, Monsieur Caramia souhaite faire passer un courrier de l'équipe de l'ADS qui a été adressé à l'ensemble des élus CSE et des membres de la direction pour faire part de leurs inquiétudes (voir annexe).

Madame Verove indique qu'il aurait été intéressant qu'il soit transmis aux élus avant la réunion.

Monsieur Caramia répond qu'il l'a eu tardivement.

Monsieur Tomasi propose de la scanner et de l'envoyer tout de suite via Teams.

Après avoir entendu la lecture de cette lettre par Monsieur Caramia, Madame Verove indique que cette question avait été posée lors du dernier CSE et qu'il avait été répondu que cela allait être étudié et vu lors de la prochaine réunion de la CSSCT or cela a été éludé.

Monsieur Bruno répond qu'il faut faire attention aux mots. La direction ne cherche pas à éluder un sujet car ce qu'il a dit précédemment il l'avait déjà dit en CSE. Lorsque la direction a constaté que le devis dépassait la valeur nette comptable du bâtiment elle a tout de suite stoppé la machine et informé le CSE. Cependant, quand il n'y a rien à dire sur l'avancée d'un dossier, il ne va pas inscrire le point pour dire qu'il n'y a rien à dire.

De plus, il ajoute que le mot délocalisation ne lui convient pas. Il entend l'expression sincère d'une inquiétude, il se focalise sur les intentions et non sur les mots mais il invite les agents à bien choisir les mots quand on écrit à la direction. La direction n'a pas de mauvaises intentions et est consciente qu'il y a un équilibre à trouver entre la rigueur d'une gestion publique dans un contexte de maîtrise de la dépense - qu'il ne redécrit pas - et la qualité de notre mission de service public et la qualité de vie au travail des collaborateurs.

Monsieur Bruno rappelle que rien n'est validé actuellement. Tout est à l'étude et c'est ce qui semble déclencher des rumeurs. Il ne faut pas jouer à se faire peur.

La réunion du 16 juin a eu pour objet de communiquer des informations quant à l'impossibilité de rénovation du bâtiment et d'informer les agents que des solutions étaient à l'étude. Il souligne que ce bâtiment Calaisien, que les agents trouvent conforme – plus par peur de le quitter que véritablement par conviction serait extraordinaire- alors que dans les faits, il ne l'est pas en termes de gestion. En effet, il est l'un de ceux qui coûtent le plus cher en chauffage, l'un des plus incommodes à aménager et il ne propose pas tout à fait l'ergonomie qu'il serait possible d'imaginer.

Il comprend que les collègues soient attachés à ce lieu, comme ce sera sur le cas pour le siège, ou cela a été le cas sur Calais même pour quelques mètres, mais c'est par des analyses travaillées et des projets sérieux que la direction va les rassurer.

Or, ce courrier des agents ne trouvera de réponse que lorsque la direction aura trouvé une solution concrète. Tout est à l'étude et aucune décision n'est prise.

Monsieur Pion ajoute que lorsqu'il aura arrêté une décision, il viendra la présenter en CSE. Il précise que cela nécessitera aussi un dialogue avec les

collègues. Il rappelle que le bâtiment actuel a une valeur d'environ 250 000-300 000 euros et a de gros soucis comme l'infiltration de la pluie, ce qui n'est pas très bon signe.

Or, les conditions de travail des agents dont on comprend l'interrogation lui importe beaucoup.

La direction trouvera les moyens de repositionner l'ADS bien comme il faut. Il est donc possible de retrouver des conditions de travail 10 fois meilleures à celles du bâtiment actuel.

Il comprend l'attachement au lieu malgré ses défauts mais il indique que, dans les éléments d'investissement immobilier, la Caisse a les moyens d'aller chercher d'autres conditions de travail et d'accueil de nos partenaires et des allocataires.

Lors de la CSSCT du 3 juin, il y avait déjà cette information c'est-à-dire cette nécessité de chiffrer les choses et de regarder quelle serait la meilleure solution.

Monsieur Pion pense que les interrogations ou inquiétudes de l'équipe sont qu'ils ont un lieu qui est positionné autour d'un quartier en demande mais le bâtiment ne convient plus. Il indique qu'il ira prochainement à leur rencontre pour dialoguer sur le sujet.

Monsieur Bruno ajoute que, dans ce quartier, il y a eu des destructions de bâtiment attenant à celui de l'ADS. La politique de la ville de Calais est d'exproprier et de détruire pour reconstruire. Il y a donc un risque que cela arrive à l'ADS après qu'elle ait été rénovée.

Monsieur Pion ajoute que, dans le courrier, l'équipe s'inquiète d'une dégradation des conditions de travail or c'est l'inverse qui va se produire.

Monsieur Caramia répond qu'il entend bien les arguments de Monsieur Pion concernant le côté dégradation des locaux et l'ensemble de l'équipe en est aussi consciente mais, dans le courrier, il y a 2 volets, l'un « action sociale » et l'autre « conditions de travail ».

Il rappelle que l'ADS de Calais est la seule où il y a un équipement qui permet de faire de l'animation sur place. Il sait que cela n'existera plus dans des nouveaux locaux.

Ce que craignent les collègues c'est qu'à l'occasion de ce déménagement il soit retiré un pan de l'action sociale proposée dans le quartier.

Il ajoute qu'il y a également une rumeur sur le fait que ce bâtiment soit cédé à la ville et qu'elle déciderait de délocaliser le centre social du quartier.

Monsieur Bruno répond que Monsieur Caramia a une réflexion juste mais les 2 sujets se parlent. Il n'y a pas de politique bâimentaire qui ne serve une politique de service et d'occupation. Il redit qu'il entend la préoccupation sincère des collègues sur les 2 aspects.

Le cahier des charges de la Caisse, dans l'un ou l'autre des scénarios, embarque le modèle de service actuel, l'existant. Tous les projets immobiliers ont été dans ce sens, soit un service à l'étal, soit une optimisation ou une amélioration comme dans les locaux de Boulogne sur mer par exemple.

Il en sera de même dans un nouveau bâtiment.

Monsieur Tomasi et Monsieur Przybylski quittent la réunion.

Monsieur Bruno indique qu'il serait intéressant d'aller à la rencontre des salariés pour leur expliquer tout cela car l'intention de la direction n'est pas de réduire le service, l'action de l'ADS ou les mètres carrés.

L'intention de la direction est de faire coïncider un acte de gestion nécessaire avec un acte de service.

Or, pour le moment, il n'y a pas encore de solution.

Madame Grillon indique qu'il y a eu énormément d'inquiétudes à la suite de la réunion qui a été faite par Madame Mekouontchou avec derrière la fermeture de la borne extérieure sans qu'ils soient informés.

Monsieur Bruno répond que la borne a été retirée car elle ne fonctionnait plus depuis plusieurs semaines, elle était en panne et qu'il y a eu une information.

Il rappelle que lorsque ces bornes sont en panne elles ne sont plus maintenues.

Madame grillon répond que c'est l'association de ces 2 faits qui a créé l'inquiétude des agents.

Monsieur Pion rappelle que ce qui est important c'est le fait de ré identifier l'ADS dans son projet de développement par rapport au territoire. Nous en revenons au CPOG et à l'accroche des territoires. L'ADS est une accroche territoriale forte sur Calais mais son positionnement pose question en termes de conditions de travail. La laisser en l'état n'est pas possible mais investir plus d'1 million d'euros ne l'est pas non plus.

Monsieur Caramia répond qu'il y a des questions sur le contenu de ce devis à plus d'1 million d'euros car, au départ, les travaux annoncés étaient de quelques centaines de milliers d'euros.

Madame Grillon ajoute qu'ils étaient de l'ordre de 200 000 euros en 2024,

Monsieur Bruno se demande si cette question est une mise en cause du chiffrage qui est fait ce qui ne le mettrait pas dans de bonnes dispositions.

Monsieur Caramia demande simplement une transparence afin de comprendre les chiffres.

Monsieur Pion répond que l'objectif de ce CSE n'est pas d'étudier les devis. Il rappelle qu'il reviendra présenter sa décision en CSE. Il faut juste rassurer les collègues sur les perspectives.

Madame Duquesnoy demande si le fait de regrouper les ADS sur le site d'Arras et éventuellement sur celui de Calais dans l'avenir, ne risquera pas de faire perdre la proximité avec les gens du quartier.

Monsieur Pion répond que forcément vous n'êtes pas positionné dans le même quartier mais l'important est de garder notre accroche territoriale dans un lieu qui permet un lien beaucoup plus facile, y compris pour les allocataires des bonnettes concernant Arras.

Sur Calais c'est à peu près le même raisonnement.

Par contre du point de vue partenariat autour de l'ADS et en liaison avec les élus et l'ensemble des associations, là aussi, les conditions seront réunies au rez-de-chaussée du HUB pour le positionnement des équipes dans une capacité de réception. C'est ce qui pourra être trouvé aussi à Calais.

Il n'y aurait donc plus qu'un seul point de réception que ce soit à Arras ou à Calais, ce qui créerait de repérages et une identification beaucoup plus simple. Notre regard doit porter sur l'ensemble des pourtours.

Madame Coppey s'interroge sur la forme de ce point apporté à l'ordre du jour car il est écrit sur le courrier « à l'ensemble des membres du CSE », or elle ne l'a pas reçu. Elle demande aux élus CGT par quel biais ils ont eu cette demande des agents de l'ADS

Monsieur Caramia répond qu'il s'agit d'un contact personnel. Il ajoute que, peu importe la forme, l'important est que le débat soit soulevé.

Madame Coppey répond qu'elle est d'accord avec la Cgt sur le fond et d'ailleurs que la Cfdt est intervenue plusieurs fois pour le problème des travaux à l'antenne de Calais mais elle rappelle que la forme est importante aussi car cela concerne l'ensemble des élus, il aurait donc été correct qu'ils soient informés.

Monsieur Caramia répond qu'il l'a eu la veille de la réunion et redit que l'important est que l'information soit donnée, peu importe par quel élu.

Il ajoute que, d'après ce qu'il a compris de l'argumentaire de Monsieur Pion et Monsieur Bruno, il n'y a pas de volonté de retirer des missions ou de modifier les modes de travail actuels de l'ADS.

Il rappelle qu'il y a tout de même une certaine volonté de déléguer certaines missions d'action sociale aux structures financées par la CAF comme les centres sociaux et donc la crainte est aussi que les agents doivent aller animer des ateliers collectifs dans ces centres sociaux. C'est ce qui se passe dans certaines ADS.

Or, la spécificité de Calais est qu'il y a un partenariat avec les structures mais aussi un certain nombre de choses en interne mis en place par les agents en direction des allocataires. Cette crainte a un vrai impact sur la façon dont se projette les agents dans le futur.

Madame Verove indique qu' FO rejoint totalement Monsieur Caramia car la crainte des agents est en effet d'aller chez les partenaires et ne plus être vraiment autonome dans les actions.

Monsieur Pion répond que ce sont des questions sur lesquelles nous reviendrons mais il rappelle que le principe est de repositionner à

l'équivalent dans un nouveau bâtiment où qu'il soit. La question est surtout d'ordre immobilier et non pas service même si celui-ci peut évoluer dans le sens qui est donné à notre action sociale et à cette participation des professionnels. Mais ça c'est autre chose, ce sont de missions définies par rapport à l'ensemble des emplois et les choses peuvent évoluer car ce n'est pas immuable, y compris avec des doctrines nationales ce qui a été le cas il y a quelques années.

Il dit qu'il ne sait pas par encore si cela durera encore 5 ans, 10 ans, 15 ans car les choses évoluent dans la logique nationale, ou par ce qui est fait par les partenaires. Il rappelle entendre les inquiétudes qui ont été soulevées.

Monsieur Caramia souhaite dire à l'ensemble des élus qu'il n'y a pas d'intention de récupération syndicale car l'équipe de l'ADS a été claire. Elle veut travailler avec l'ensemble des syndicats sur ce sujet. C'est juste que la porte d'entrée, en termes de réactivité, a été auprès des élus CGT.

Situation des services :

• Suites données à l'inspection PFS : plan d'action envisagé par la Direction

Monsieur Bruno indique que le plan d'action est encore en cours d'établissement et propose de revoir ce sujet lors de la réunion de novembre.

Il souligne qu'il y a tout de même des choses qui ont été mises en place sur le terrain.

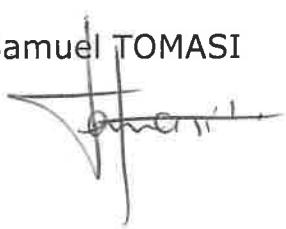
VI- Traitement des réclamations

Néant

A 12h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

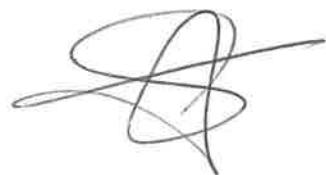
Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI



La secrétaire de séance

Sarah DUQUESNOY



PV validé à l'unanimité le 14/10/2025